

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION - Convocation

CONVOCATION

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, - Partie Législative - (1^{er} partie - Livre V - Titre Ier - Chapitres I et II), le conseil d'arrondissement du 15^{ème} a été convoqué par nous, Maire du 15^{ème}, par lettre en date du mardi 28 janvier 2025 pour sa première ordinaire de l'année, qui se tiendra dans la salle des fêtes de la Mairie du 15^{ème} :

Le lundi 3 février 2025, à dix-huit heures.

Publication de cette convocation a été effectuée par affichage à la porte de la Mairie du 15^{ème}, le mardi 28 janvier 2025.

Cette convocation comporte l'ordre du jour suivant :

1. **152025001** Désignation des secrétaires de séance.
2. Adoption du Procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 9 décembre 2024.
3. **2025 DDCT 39** Communication de la Maire de Paris - Acte 2 de la territorialisation des politiques municipales pour une Ville du quart d'heure
4. Communication sur l'activité des Conseils de quartier.
5. **2025 DU 10** Cession de 3 lots de copropriété (caves) 26 rue Chauvelot (15e).
6. **2025 DLH 20** Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de construction et d'acquisition-amélioration de logements sociaux réalisés par ELOGIE-SIEMP
7. **2025 DLH 23** Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes d'acquisition-amélioration et de construction de logements sociaux réalisés par la RIVP
8. **2025 DLH 31** Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par Paris Habitat
9. **2025 DLH 42** Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de construction, d'acquisition-amélioration et de rénovation de logements sociaux réalisés par Immobilière 3F
10. **2025 DLH 44** Mise en conformité du règlement municipal du changement d'usage à la loi du 19 novembre 2024 et au PLU b
11. **2025 DVD 22** Stationnement de surface - dispositions diverses d'ajustement
12. **2025 DFA 2** Concession de services pour l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité à titre accessoire
13. **2025 DEVE 9** Dénomination « Allée des peshmergas » attribuée à une des allées du parc André Citroën (15e)

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION - Convocation

- 14. 2025 DASCO 1** Collèges publics parisiens -Dotations complémentaires de fonctionnement (99 875 euros), subventions d'équipement (2 328 345 euros) et subventions pour travaux (205 264 euros).
- 15. 2025 DASCO 9** Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour la rentrée scolaire 2025-26
- 16. 2025 DASCO 10** Révision de la sectorisation des collèges publics de Paris pour la rentrée scolaire 2025-26
- 17. 152025002** Continuité de l'activité de la PMI Vigée Lebrun. Convention d'occupation temporaire du domaine public.
- 18. 2025 DDCT 2** Subventions (245 073 €) à 3 associations pour le projet Réseau EIF-FEL 3 au titre de l'intégration
- 19. 2025 DDCT 11.** Appel à projets Politique de la Ville - Subventions (22500 euros) à 8 associations pour le financement de 9 projets dans les quartiers populaires du 15^{ème} arrondissement (1^{ère} enveloppe)
- 20. 2025 DSOL 4** Aide alimentaire - février 2025
- 21. 2025 DSOL 5** Signatures de convention. Participations au titre de l'année 2025 aux 6 M2A-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination), au titre des CLIC.
- 22. 2025 DSOL 9** Signature de 19 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions et 2 conventions annuelles avec les 21 associations gestionnaires d'Espaces de vie sociale parisiens et subventions (976 350 €)
- 23. 2025 DSOL 13** Subventions de fonctionnement (228 968 euros) à 9 Bagageries Parisiennes au titre de 2025. Conventions.
- 24. 2025 DAC 1** Subvention (1.635.000 euros), avenant à convention avec l'association le Monfort Théâtre (15e).
25. Communication sur l'occupation temporaire des salles de la Mairie et de ses annexes 69, rue Violet et 154, rue Lecourbe en 2024.

VOEUX

- 26. V152025002** Vœu présenté par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Inès de Ragueneil, Chantal Rolgen et les élus de la majorité du 15^e demandant à la Maire de Paris d'agir pour maintenir les décharges des directeurs d'école
- 27. V152025001** Vœu présenté par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Daniel-Georges Courtois, Inès de Ragueneil, Chantal Rolgen et les élus de la majorité du 15^e demandant de reconsidérer les fermetures de classes dans le 15^e arrondissement

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION - Convocation

28. V152025003 Vœu au Maire du 15^{ème} arrondissement déposé par les élu.e.s du groupe « Paris en Commun - Élu.e.s de gauche du 15^{ème} » relatif aux fermetures de classe et au non remplacement des enseignant-es dans les écoles et collèges publics parisiens.

29. V152025004 Vœu au Maire du 15^{ème} arrondissement déposé par les élu.e.s du groupe « Paris en Commun - Élu.e.s de gauche du 15^{ème} » relatif à la piétonnisation et à la végétalisation de l'arrondissement.

Philippe GOUJON



Maire du 15^{ème} arrondissement

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

Désignation des secrétaires de séance

Réuni le lundi 3 février 2025, à dix-huit heures, dans la salle des fêtes de la Mairie du 15^{ème}, sous la présidence de Monsieur Philippe GOUJON, Maire du 15^{ème} arrondissement,

Madame Ségolène FOUCHÉ et Madame Anouch TORANIAN, ayant été désignées comme secrétaires de séance.

Sont présent(e)s (38) :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, Fatiha AGGOUNE, Guillaume BOISSONNAT-WU, Anne-Sophie BORDRY, Evelyne BOSCHERON, Thibaut BRAGÉ, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Valérie GIOVANNUCCI, Catherine IBLED, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Karine LEGRAND, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Aminata NIAKATÉ, Ozlem ORAKCI, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle ROY, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Florian SITBON, Anouch TORANIAN, Hadrien VEYSSIERE

Sont excusé(e)s (9) :

- Sylvie CEYRAC donne pouvoir à Claire de CLERMONT-TONNERRE
- Louise-Agathe CHARPENTIER donne pouvoir à Ségolène FOUCHÉ
- Eléonore CREUZE donne pouvoir à Anne-Sophie BORDRY
- Agnès EVREN donne pouvoir à Philippe GOUJON
- Alexia GERMONT donne pouvoir à Daniel-Georges COURTOIS
- Isabelle LESENS donne pouvoir à Jean-Yves PINET
- Jean-Philippe PIERRE donne pouvoir à Mathieu LUINAUD
- Anne-Claire TYSSANDIER donne pouvoir à Chantal ROLGEN
- Hector VESPROUMIS donne pouvoir à Louis LATINNE

Absent(e)s (7) :

- David AMIEL,
- Fanta BERETÉ
- Grégory CANAL,
- Nicolas JEANNETÉ
- Anessa LAHOUASSA
- Pierre MENUET
- Arthur WOLFF

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – PROPRE N° XV/2025/001

Désignation secrétaire de séance

Le conseil d'arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-15.

Sur proposition de Monsieur Philippe GOUJON Maire du 15^{ème} arrondissement, Président de séance, de procéder à la nomination des élus les plus jeunes représentant la majorité et l'opposition, pour remplir les fonctions de secrétaires de séance ;

Monsieur Philippe GOUJON, Maire du 15^e arrondissement, ayant été désigné rapporteur ;

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

À L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

Article unique : Madame Ségolène FOUCHÉ et Madame Anouch TORANIAN sont désignées secrétaires de séance.

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION - N°XV/2025/002

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DU/2025/10

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-13.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DU/2025/10 tendant à autoriser :

- La vente par voie d'adjudication publique des lots municipaux n° 41, 42 et 44 de l'immeuble en copropriété sis, 26 rue Chauvelot à Paris 15^e avec une mise à prix s'élevant à 80 % de leur valeur vénale, soit une mise à prix respectivement à 560 €, 800 € et 1 200 € ou, dans le cas d'une vente en bloc de ces 3 lots, une mise à prix à 2 500 €

Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, Conseillère de Paris, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DU/2025/10

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/003

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DLH/2025/20

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2025/20 tendant à :

- Réitérer et modifier la garantie de la Ville de Paris aux emprunts finançant divers programmes de construction et d'acquisition-amélioration de logements sociaux réalisés par la ELOGIE-SIEMP, d'un montant total de 4 362 845 euros, dont pour le 15^e arrondissement :
 - o La garantie des prêts PLUS (11 098 €) et PLUS Foncier (21 245 €) souscrits par ELOGIE-SIEMP auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations destinés à financer un programme d'acquisition-amélioration d'un logement social situé 96 rue d'Alleray.

Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, Conseillère de Paris, ayant été désignée rapporteure,

Après avoir entendu l'intervention de Madame Valérie GIOVANNUCCI,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2025/20

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/004

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DLH/2025/23

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2025/23 tendant à :

- Accorder, réitérer et modifier la garantie de la Ville de Paris aux emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP, d'un montant de 89 242 992 euros, dont pour le 15^e arrondissement :
 - o La garantie des prêts PLAI (3 766 483 €), PLAI foncier (3 225 597 €), PLUS (1 060 641 €) et PLUS foncier (772 044 €) destinés à financer un programme d'acquisition-amélioration de 45 logements sociaux situé 22 rue Jean Daudin (15^e)

Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, Conseillère de Paris, ayant été désignée rapporteure,
Après avoir entendu l'intervention de Madame Valérie GIOVANNUCCI,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

A LA MAJORITE

MAJORITÉ DU 15^e (38)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Karine LEGRAND, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE **VOTANT CONTRE**

GRUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (1)

Catherine IBLED **VOTANT CONTRE**

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION N°XV/202/004

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (6)

Fatiha AGGOUNE, Guillaume BOISSONNAT-WU, Evelyne BOSCHERON, Isabelle ROY, Florian
SITBON, Anouch TORANIAN **VOTANT POUR**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15° (2)

Aminata NIAKATÉ, Thibaut BRAGÉ **VOTANT POUR**

DELIBERE

AVIS DEFAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2025/23

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/005

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DLH/2025/31

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2025/31 tendant à :

- Accorder, réitérer et modifier la garantie de la Ville de Paris aux emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par Paris Habitat, d'un montant de 106 008 764 euros, dont pour le 15^e arrondissement :
 - o La garantie du prêt PLAI, souscrit par Paris Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations destiné à financer le conventionnement d'un logement PLAI situé 26, 28, 30, 32 rue Paul Barruel (15^e), pour un montant de 68 755 euros.
 - o La garantie du prêt PAM, souscrit par Paris Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations destiné à financer un programme d'îlot de fraîcheur situé 26, 28, 30, 32, 42, 43, 44 rue Paul Barruel (15^e), pour un montant de 186 359 euros.
 - o La garantie des prêts PLAI (76 834 €) et PLUS (330 018 €) destinés à financer un programme d'acquisition-amélioration de 14 logements sociaux situés 17 boulevard Victor (15^e)

Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, Conseillère de Paris, ayant été désignée rapporteure,

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION N°XV/2025/005

Après que Monsieur le Maire, ait proposé de procéder à deux votes distincts comme suit :

➤ **DLH 31-11 et DLH 31-12 :**

À L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet pour le financement des programmes de création, rénovation de logements sociaux ainsi que la création d'îlot de fraîcheur situés 26, 28, 30 et 32 rue Paul Barruel

➤ **DLH 31-16 :**

À LA MAJORITÉ

MAJORITÉ DU 15^e (38)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Karine LEGRAND, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE **VOTANT CONTRE**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (1)

Catherine IBLED **VOTANT CONTRE**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (6)

Fatiha AGGOUNE, Guillaume BOISSONNAT-WU, Evelyne BOSCHERON, Isabelle ROY, Florian SITBON, Anouch TORANIAN **VOTANT POUR**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15^e (2)

Aminata NIAKATÉ, Thibaut BRAGÉ **VOTANT POUR**

DELIBERE

AVIS DEFAVORABLE

est donné au projet concernant le financement d'un programme de création et de rénovation de logements sociaux, situés 17 boulevard Victor

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/006

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DLH/2025/42

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2025/42 tendant à :

- Réitérer et modifier la garantie de la Ville de Paris aux emprunts finançant divers programmes de construction, d'acquisition-amélioration et de rénovation de logements sociaux réalisés par Immobilière 3F, d'un montant de 18 589 500 euros, dont dans le 15^e arrondissement :
 - o La garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement des prêts à contracter par Immobilière 3F souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations destinés à financer divers programmes de construction, d'acquisition-amélioration et de rénovation de 8 logements sociaux (3 PLAI, 4 PLUS et 1 PLS) situé 10 rue Montauban (15^e)
 - o Madame la Maire de Paris est autorisée à intervenir, au nom de la Ville de Paris au contrat d'emprunts concernés par la garantie et à signer avec Immobilière 3F les conventions fixant les modalités d'exercice éventuel de ces garanties.

Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, Conseillère de Paris, ayant été désignée rapporteure,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2025/42

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/007

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DLH/2025/44

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-13.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2025/44 tendant à autoriser la modification du règlement municipal du changement d'usage des locaux d'habitation, ainsi que certaines de ses annexes.

Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, Conseillère de Paris, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DLH/2025/44

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/008

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DVD/2025/22

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-13.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DVD/2025/22 tendant à approuver les dispositions diverses d'ajustement concernant le stationnement de surface dans Paris ainsi que dans les Bois de Boulogne et Vincennes.

Monsieur Jean-Yves PINET, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Après avoir entendu les interventions de Monsieur Franck LEFEVRE et Madame Aminata NIAKATÉ

Sur proposition de Monsieur le Maire;

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DVD/2025/22

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION - N°XV/2025/009

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFA/2025/2

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-13.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DFA/2025/2 tendant à autoriser Madame la Maire de Paris à signer le contrat de concession de services relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité, avec la Société Cityz Média.

Monsieur Jean-Yves PINET, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Après avoir entendu l'intervention de Monsieur Thibaut BRAGÉ,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A LA MAJORITE

MAJORITÉ DU 15^e (38)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Karine LEGRAND, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE **S'ABSTENANT**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (1)

Catherine IBLED **S'ABSTENANT**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15^e (6)

Fatiha AGGOUNE, Guillaume BOISSONNAT-WU, Evelyne BOSCHERON, Isabelle ROY, Florian SITBON, Anouch TORANIAN **VOTANT POUR**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15^e (2)

Aminata NIAKATÉ, Thibaut BRAGÉ **VOTANT CONTRE**

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DFA/2025/2

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/010

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DEVE/2025/9

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-13.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DEVE/2025/9 tendant à attribuer la dénomination « Allée des peshmergas » à une des allées du Parc André Citroën 2, rue Cauchy (15^e) ;

Madame Clotilde DEROUARD, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Monsieur Philippe GOUJON et Mesdames Fatiha AGGOUNE et Clotilde DEROUARD,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DEVE/2025/9

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/011

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO/2025/01

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DASCO/2023/01 tendant à approuver l'octroi à certains collèges publics parisiens de :

- Dotations complémentaires de fonctionnement pour un montant total de 99 875 €
 - o 1 175 € pour le collège Amédéo Modigliani
 - o 1 175 € pour le collège André Citroën
 - o 1 175 € pour le collège Claude Debussy
 - o 1 175 € pour le collège Georges DUHAMEL
 - o 1 175 € pour le collège Guillaume Apollinaire
 - o 1 175 € pour le collège De Staël

- Subventions d'équipement pour un montant total de 2 328 345 €
 - o 23 590 € pour le collège Amédéo Modigliani
 - o 23 500 € pour le collège André Citroën
 - o 30 120 € pour le collège Buffon
 - o 27 220 € pour le collège Camille See
 - o 16 100 € pour le collège Claude Debussy
 - o 18 910 € pour le collège Georges Duhamel
 - o 31 0630 € pour le collège Guillaume Apollinaire
 - o 16 240 € pour le collège De Staël

- Subventions pour travaux d'un montant total de 205 264 €, dont :
 - o 1 050 € pour le collège André Citroën
 - o 8 459 € pour le collège Claude Debussy
 - o 23 462 € pour le collège Guillaume Apollinaire
 - o 7 173 € pour le collège De Staël

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION N°XV/2025/011

Madame Inès de RAGUENEL, Conseillère de Paris, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DASCO/2025/01

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/012

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO/2025/9

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-13.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DASCO/2025/9 tendant à modifier la révision de la sectorisation des écoles publiques parisiennes pour l'année 2025-2026.

2025-DASCO-9

Remtrée 2025

ETATS DES MODIFICATIONS DES PERIMETRES SCOLAIRES

Périmètre : Maternel

VOIES CONCERNÉES								STRUCTURE ACTUELLE		NOUVELLE STRUCTURE		
Code voie	Type voie	Libellé de la voie	Arrondissement	Côté	Du N° exclus	Bas/Ter/Quarter	Au N° inclus	Bas/Ter/Quarter	Code	Libellé	Code	Libellé
1255	RUE	BRANÇON	15	P	26		28		15001	ALLERAY (42) MAT	15020	MORILLONS (40) MAT
0608	RUE	AVRE	15	I	25		9999		15007	AMIRAL ROUSSIN (33) MAT	15203	GM.MIOLLIS(33)/CEPRE(13)
2459	RUE	CROIX NIVERT	15	P	40		42		15007	AMIRAL ROUSSIN (33) MAT	15068	MADEMOISELLE (83) MAT
5893	RUE	MADEMOISELLE	15	P	52		52	B	15007	AMIRAL ROUSSIN (33) MAT	15068	MADEMOISELLE (83) MAT
9878	RUE	VIROFLAY	15	I	0		3		15007	AMIRAL ROUSSIN (33) MAT	15068	MADEMOISELLE (83) MAT
9624	RUE	VAUGIRARD	15	P	256		258		15007	AMIRAL ROUSSIN (33) MAT	15013	VOLONTAIRES (17) MAT
0324	RUE	ANDRE GIDE	15	P	26	B	9999		15009	ARISTIDE MAILLOL (15) MAT	15006	PROCESSION (66) MAT
5456	RUE	LECOURBE	15	I	319		321		15107	BALARD (95) MAT	15035	FRANCOIS COPPEE (10) MAT
3541	RUE	FEDERATION	15	P	76		76	B	15016	CARDINAL AMETTE (3) MAT	15091	FEDERATION (18) MAT
9114	AV	SUFFREN	15	P	56		58		15016	CARDINAL AMETTE (3) MAT	15091	FEDERATION (18) MAT
0890	RUE	BERGERS	15	I	19		21		15115	CONVENTION (78) POLY	15038	LACORDAIRE (5) MAT
1508	RUE	CAPTAINE MENARD	15	I	15		9999		15115	CONVENTION (78) POLY	15038	LACORDAIRE (5) MAT
4430	RUE	GUTENBERG	15	P	14		22		15115	CONVENTION (78) POLY	15038	LACORDAIRE (5) MAT
2300	RUE	CONVENTION	15	I	99		111		15030	FELIX FAURE (56) MAT	15115	CONVENTION (78) POLY
2553	AV	FELIX FAURE	15	I	41		79		15030	FELIX FAURE (56) MAT	15035	FRANCOIS COPPEE (10) MAT
3844	RUE	FREDERIC MISTRAL	15	P	0		9999		15030	FELIX FAURE (56) MAT	15035	FRANCOIS COPPEE (10) MAT
4915	RUE	JEAN MARIDOR	15	I	0		11		15030	FELIX FAURE (56) MAT	15035	FRANCOIS COPPEE (10) MAT
4915	RUE	JEAN MARIDOR	15	P	0		14		15030	FELIX FAURE (56) MAT	15035	FRANCOIS COPPEE (10) MAT
7536	RUE	PLELO	15	P	0		2		15030	FELIX FAURE (56) MAT	15035	FRANCOIS COPPEE (10) MAT
9868	PL	VIOLET	15	P	4		4	B	15030	FELIX FAURE (56) MAT	15038	LACORDAIRE (5) MAT
0012	RUE	ABBE GROULT	15	I	0		19		15030	FELIX FAURE (56) MAT	15068	MADEMOISELLE (83) MAT
3289	RUE	ENTREPRENEURS	15	P	98		104		15030	FELIX FAURE (56) MAT	15068	MADEMOISELLE (83) MAT
3289	RUE	ENTREPRENEURS	15	I	69		87		15030	FELIX FAURE (56) MAT	15033	VIOLET (38) MAT
2459	RUE	CROIX NIVERT	15	I	109		111		15037	GERBERT (6) MAT	15068	MADEMOISELLE (83) MAT
8194	PAS	RISET	15	I	0		3		15203	GM.MIOLLIS(33)/CEPRE(13)	15007	AMIRAL ROUSSIN (33) MAT
0015	RUE	ABBE ROGER DERRY	15	P	0		2		15203	GM.MIOLLIS(33)/CEPRE(13)	15016	CARDINAL AMETTE (3) MAT
4070	BD	GENERAL MARTIAL VALIN	15	I	0		3		15118	GUTENBERG (72) MAT	15107	BALARD (95) MAT
5814	RUE	LOURMEL	15	P	98		118		15038	LACORDAIRE (5) MAT	15115	CONVENTION (78) POLY
5814	RUE	LOURMEL	15	I	97		107		15038	LACORDAIRE (5) MAT	15115	CONVENTION (78) POLY
6961	RUE	OSCAR ROTY	15	P	0		9999		15038	LACORDAIRE (5) MAT	15115	CONVENTION (78) POLY
6961	RUE	OSCAR ROTY	15	I	0		9999		15038	LACORDAIRE (5) MAT	15115	CONVENTION (78) POLY
X195	VOIE	C/15	15	I	0		9999		15038	LACORDAIRE (5) MAT	15115	CONVENTION (78) POLY
7616	RPT	PONT MIRABEAU	15	I	5		7		15038	LACORDAIRE (5) MAT	15063	EMILE ZOLA (35) MAT
8892	RUE	SEBASTIEN MERCIER	15	P	68		9999		15038	LACORDAIRE (5) MAT	15118	GUTENBERG (72) MAT
8892	RUE	SEBASTIEN MERCIER	15	I	49		9999		15038	LACORDAIRE (5) MAT	15118	GUTENBERG (72) MAT
0291	RUE	AMIRAL ROUSSIN	15	I	75		77		15068	MADEMOISELLE (83) MAT	15007	AMIRAL ROUSSIN (33) MAT
9984	RUE	YVART	15	P	2		4		15047	OLIVIER DE SERRES (34) MAT	15001	ALLERAY (42) MAT
2554	RUE	DANTZIG	15	I	37		39		15047	OLIVIER DE SERRES (34) MAT	15046	OLIVIER DE SERRES (99) MAT

VOIES CONCERNÉES								STRUCTURE ACTUELLE		NOUVELLE STRUCTURE		
Code voie	Type voie	Libellé de la voie	Arrondissement	Côté	Du N° exclus	Bas/Ter/Quarter	Au N° inclus	Bas/Ter/Quarter	Code	Libellé	Code	Libellé
6889	RUE	OLIVIER DE SERRES	15	P	76		78		15047	OLIVIER DE SERRES (34) MAT	15046	OLIVIER DE SERRES (99) MAT
1255	RUE	BRANÇON	15	P	110		9999		15048	PORTE BRANÇON (5) MAT	15046	OLIVIER DE SERRES (99) MAT
5469	BD	LEFEVRE	15	I	125		167		15048	PORTE BRANÇON (5) MAT	15046	OLIVIER DE SERRES (99) MAT
0212	RUE	ALLERAY	15	P	70		72		15006	PROCESSION (66) MAT	15001	ALLERAY (42) MAT
4843	RUE	JAVEL	15	P	204		9999		15057	THEODORE DECK (2) MAT	15037	GERBERT (6) MAT
5456	RUE	LECOURBE	15	I	201		235		15057	THEODORE DECK (2) MAT	15037	GERBERT (6) MAT
6400	RUE	MOINGLIANI	15	I	0		9999		15053	VARET (9) MAT	15107	BALARD (95) MAT
6400	RUE	MOINGLIANI	15	P	0		9999		15053	VARET (9) MAT	15107	BALARD (95) MAT
2300	RUE	CONVENTION	15	P	56		60		15053	VARET (9) MAT	15115	CONVENTION (78) POLY
1663	RUE	CEVENNES	15	I	63		71		15053	VARET (9) MAT	15118	GUTENBERG (72) MAT
4310	BD	GRENNELLE	15	P	128		138		15033	VIOLET (38) MAT	15203	GM.MIOLLIS(33)/CEPRE(13)
9870	VIA	VIOLET	15	I	0		9999		15033	VIOLET (38) MAT	15038	LACORDAIRE (5) MAT
9870	VIA	VIOLET	15	P	0		9999		15033	VIOLET (38) MAT	15038	LACORDAIRE (5) MAT
2245	RUE	COMMERCE	15	P	80		82		15033	VIOLET (38) MAT	15068	MADEMOISELLE (83) MAT

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION N°XV/2025/012

2025-04500-9

Remise 2025

ETATS DES MODIFICATIONS DES PERIMETRES SCOLAIRES

Périmètre : Elémentaire

VOIES CONCERNÉES									STRUCTURE ACTUELLE		NOUVELLE STRUCTURE		
Code voie	Type voie	Libellé de la voie	Arrondissement	Côté	Du N° exclus	Àu N° inclus	Bis/Ter/Quater	Au N° inclus	Bis/Ter/Quater	Code	Libellé	Code	Libellé
9624	RUE	VAUGIRARD	15	P	256	258				15008	AMIRAL ROUSSIN (35) ELEM	15011	BLOMET (19) ELEM
1019	RUE	BLOMET	15	P	92	92	B			15008	AMIRAL ROUSSIN (35) ELEM	15067	MADemoiselle (81) ELEM
5893	RUE	MADemoiselle	15	P	52	52	B			15008	AMIRAL ROUSSIN (35) ELEM	15067	MADemoiselle (81) ELEM
9878	RUE	VIADRAY	15	I	0	0				15008	AMIRAL ROUSSIN (35) ELEM	15067	MADemoiselle (81) ELEM
0608	RUE	AVRE	15	I	25	25		9999		15008	AMIRAL ROUSSIN (35) ELEM	15044	MOLLIS (33 BIS) ELEM
3541	RUE	FEDERATION	15	P	76	76	B			15015	CARDINAL AMETTE (3) ELEM	15017	DUPLEX (21) ELEM
9114	AV	SUFFREN	15	P	56	58				15015	CARDINAL AMETTE (3) ELEM	15017	DUPLEX (21) ELEM
5209	RUE	LABROUSTE	15	P	32	46				15019	CHERBOURG (15) ELEM	15002	CORBON (3) ELEM
5209	RUE	LABROUSTE	15	I	31	35				15019	CHERBOURG (15) ELEM	15002	CORBON (3) ELEM
9939	RUE	VOLLE	15	I	21	53				15019	CHERBOURG (15) ELEM	15002	CORBON (3) ELEM
4073	PL	GENERAL MONCLAR	15	I	35	35		9999		15019	CHERBOURG (15) ELEM	15019	G. LEBRUN (118/117A)
9919	RUE	VOUILLE	15	I	53	53		9999		15019	CHERBOURG (15) ELEM	15019	G. LEBRUN (118/117A)
0890	RUE	BERGERS	15	I	19	21				15115	CONVENTION (78) POLY	15039	LACORDAIRE (7) ELEM
1508	RUE	CAPITAINE MENARD	15	I	13	13		9999		15115	CONVENTION (78) POLY	15039	LACORDAIRE (7) ELEM
4430	RUE	GUTENBERG	15	P	14	22				15115	CONVENTION (78) POLY	15039	LACORDAIRE (7) ELEM
8513	RUE	SAINTE-CHARLES	15	P	134	138				15115	CONVENTION (78) POLY	15039	LACORDAIRE (7) ELEM
1255	RUE	BRANCON	15	P	26	28				15002	CORBON (3) ELEM	15019	CHERBOURG (15) ELEM
9984	RUE	YVART	15	P	2	4				15108	DOMBASLE (28) POLY	15002	CORBON (3) ELEM
7808	IMP	PRESAES	15	P	0	0		9999		15017	DUPLEX (21) ELEM	15015	CARDINAL AMETTE (3) ELEM
5456	RUE	LECOURBE	15	I	319	321				15010	FELIX FAURE (146) ELEM	15036	FRANCOIS COPPEE (14) ELEM
8513	RUE	SAINTE-CHARLES	15	I	217	219				15010	FELIX FAURE (146) ELEM	15054	ST CHARLES (197) ELEM
2300	RUE	CONVENTION	15	I	99	111				15029	FELIX FAURE (56) ELEM	15115	CONVENTION (78) POLY
3289	RUE	ENTREPRENEURS	15	I	69	87				15029	FELIX FAURE (56) ELEM	15031	FONDARY (12) ELEM
3553	AV	FELIX FAURE	15	I	41	41	B			15029	FELIX FAURE (56) ELEM	15036	FRANCOIS COPPEE (14) ELEM
3859	RUE	FRERES MORANE	15	P	14	14		9999		15029	FELIX FAURE (56) ELEM	15036	FRANCOIS COPPEE (14) ELEM
7536	RUE	PLELO	15	P	0	2				15029	FELIX FAURE (56) ELEM	15036	FRANCOIS COPPEE (14) ELEM
9868	PL	VIOLET	15	P	4	4	B			15029	FELIX FAURE (56) ELEM	15039	LACORDAIRE (7) ELEM
9870	VIA	VIOLET	15	I	0	0		9999		15031	FONDARY (12) ELEM	15039	LACORDAIRE (7) ELEM
9870	VIA	VIOLET	15	P	0	0		9999		15031	FONDARY (12) ELEM	15039	LACORDAIRE (7) ELEM
2245	RUE	COMMERCE	15	P	80	82				15031	FONDARY (12) ELEM	15039	LACORDAIRE (7) ELEM
0608	RUE	AVRE	15	P	0	0		9999		15031	FONDARY (12) ELEM	15067	MADemoiselle (81) ELEM
0608	RUE	AVRE	15	I	0	25				15031	FONDARY (12) ELEM	15044	MOLLIS (33 BIS) ELEM
4310	BD	GRENNELLE	15	P	128	138				15031	FONDARY (12) ELEM	15044	MOLLIS (33 BIS) ELEM
4070	BD	GENERAL MARTIAL VAJIN	15	I	0	3				15116	GUTENBERG (50) ELEM	15010	FELIX FAURE (146) ELEM
X327	VOIE	BV/15	15	P	10	10		9999		15116	GUTENBERG (50) ELEM	15010	FELIX FAURE (146) ELEM
7616	IMP	PONT MIRABEAU	15	I	7	7		9999		15116	GUTENBERG (50) ELEM	15039	LACORDAIRE (7) ELEM
5814	RUE	LOURMEL	15	P	98	118				15039	LACORDAIRE (7) ELEM	15115	CONVENTION (78) POLY
5814	RUE	LOURMEL	15	I	97	107				15039	LACORDAIRE (7) ELEM	15115	CONVENTION (78) POLY
6961	RUE	OSCAR ROTY	15	P	0	0		9999		15039	LACORDAIRE (7) ELEM	15115	CONVENTION (78) POLY

VOIES CONCERNÉES									STRUCTURE ACTUELLE		NOUVELLE STRUCTURE		
Code voie	Type voie	Libellé de la voie	Arrondissement	Côté	Du N° exclus	Àu N° inclus	Bis/Ter/Quater	Au N° inclus	Bis/Ter/Quater	Code	Libellé	Code	Libellé
6961	RUE	OSCAR ROTY	15	I	0	0		9999		15039	LACORDAIRE (7) ELEM	15115	CONVENTION (78) POLY
X195	VOIE	C/15	15	I	0	0		9999		15039	LACORDAIRE (7) ELEM	15115	CONVENTION (78) POLY
7220	RUE	QUATRE FRERES PEIGNOT	15	P	16	16	B			15039	LACORDAIRE (7) ELEM	15027	EMERIAU (10) ELEM
8892	RUE	SEBASTIEN MERCIER	15	P	68	68		9999		15039	LACORDAIRE (7) ELEM	15116	GUTENBERG (50) ELEM
8892	RUE	SEBASTIEN MERCIER	15	I	49	49		9999		15039	LACORDAIRE (7) ELEM	15116	GUTENBERG (50) ELEM
0291	RUE	AMIRAL ROUSSIN	15	I	75	77				15067	MADemoiselle (81) ELEM	15008	AMIRAL ROUSSIN (35) ELEM
8194	PAS	RIBET	15	I	0	3				15044	MOLLIS (33 BIS) ELEM	15008	AMIRAL ROUSSIN (35) ELEM
0015	RUE	ABBÉ ROGER DERRY	15	P	0	2				15044	MOLLIS (33 BIS) ELEM	15015	CARDINAL AMETTE (3) ELEM
2154	RUE	DANTZIG	15	I	37	39				15023	OLIVIER DE SERRES (27) ELEM	15050	SAIDA (20) ELEM
6889	RUE	OLIVIER DE SERRES	15	P	76	78				15023	OLIVIER DE SERRES (27) ELEM	15050	SAIDA (20) ELEM
1255	RUE	BRANCON	15	P	110	110		9999		15049	PORTE BRANCON (5) ELEM	15050	SAIDA (20) ELEM
5469	BD	LEFEBVRE	15	I	125	167				15049	PORTE BRANCON (5) ELEM	15050	SAIDA (20) ELEM
2300	RUE	CONVENTION	15	P	56	60				15054	ST CHARLES (197) ELEM	15115	CONVENTION (78) POLY
9607	RUE	VASCO DE GAMA	15	I	3	5				15054	ST CHARLES (197) ELEM	15010	FELIX FAURE (146) ELEM
3844	RUE	FREDERIC MISTRAL	15	P	0	0		9999		15054	ST CHARLES (197) ELEM	15036	FRANCOIS COPPEE (14) ELEM
4915	RUE	JEAN MARIDOR	15	I	0	11				15054	ST CHARLES (197) ELEM	15036	FRANCOIS COPPEE (14) ELEM
4915	RUE	JEAN MARIDOR	15	P	0	14				15054	ST CHARLES (197) ELEM	15036	FRANCOIS COPPEE (14) ELEM
0890	RUE	BERGERS	15	I	55	55	B	9999		15054	ST CHARLES (197) ELEM	15116	GUTENBERG (50) ELEM
1663	RUE	CEVENNES	15	P	60	66				15054	ST CHARLES (197) ELEM	15116	GUTENBERG (50) ELEM
5230	RUE	LACORDAIRE	15	P	40	40		9999		15054	ST CHARLES (197) ELEM	15116	GUTENBERG (50) ELEM
6453	RUE	MONTAGNE DE L'ESPEROU	15	P	0	0		9999		15054	ST CHARLES (197) ELEM	15116	GUTENBERG (50) ELEM
8513	RUE	SAINTE-CHARLES	15	I	163	179				15054	ST CHARLES (197) ELEM	15116	GUTENBERG (50) ELEM
0744	RUE	BALSSET	15	P	14	14	B			15055	ST LAMBERT (12) ELEM B	15008	AMIRAL ROUSSIN (35) ELEM
1019	RUE	BLOMET	15	I	111	113				15055	ST LAMBERT (12) ELEM B	15008	AMIRAL ROUSSIN (35) ELEM

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION N°XV/2025/012

Madame Chantal ROLGEN, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Mesdames Anouch TORANIAN et Chantal ROLGEN,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DASCO/2025/9

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/013

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO/2025/10

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-13.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DASCO/2025/10 tendant à modifier la révision de la sectorisation des collèges publics pour l'année 2025-2026.

2025-DASCO-10

Revue 2025

ETATS DES MODIFICATIONS DES PERIMETRES SCOLAIRES

Périmètre : Collège

VOIES CONCERNÉES								STRUCTURE ACTUELLE		NOUVELLE STRUCTURE		
Code voie	Type voie	Libellé de la voie	Arrondissement	Côté	Du N° exclus	Bis/Ter/Quater	Au N° inclus	Bis/Ter/Quater	Code	Libellé	Code	Libellé
9239	RUE	THEODORE DECK	15	I	27		9999		15124	ANDRE CITROEN	15097	CAMILLE SEE
9239	RUE	THEODORE DECK	15	P	20		9999		15124	ANDRE CITROEN	15097	CAMILLE SEE

Madame Inès de RAGUENEL, Conseillère de Paris, ayant été désignée rapporteure,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DASCO/2025/10

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – PROPRE N° XV/2025/014

Continuité de l'activité de la PMI Vigée Lebrun. Convention d'occupation temporaire du domaine public.

Le conseil d'arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-15.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1413-1, L.2122-22 et L.2122-23, L.3211-2 et L.3221-12-1 ;

Vu les articles L. 2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération 2023 DDCT 124 des 12, 13, 14 et 15 décembre 2023 portant sur la diversification des usages des bâtiments publics ;

Vu la délibération, en date du 3 février 2025, par lequel Monsieur le Maire du 15^{ème} arrondissement est autorisé par le conseil d'arrondissement à signer avec l'association OCM-CEASIL, la convention mettant à leur disposition le rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancienne crèche Bargue, afin d'y faire fonctionner un centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI) ;

Sur le rapport présenté par Madame Charlotte DESROUSSEAUX, Adjointe au Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

À L'UNANIMITE

DELIBERE

Article 1 : Monsieur le Maire du 15^{ème} arrondissement est autorisé à signer avec l'association OCM-CEASIL, dont le siège social est situé 4 rue Elisabeth Vigée-Lebrun 75015, la convention jointe à la présente délibération, mettant à leur disposition le rez-de-chaussée des locaux, afin d'y faire fonctionner un centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI) ;

Article 2 : La convention est conclue pour une durée d'un an, reconductible tacitement chaque année

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/015

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DDCT/2025/2

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DDCT/2025/2 tendant à attribuer une subvention (245 073 €) à pour le nouveau projet Réseau EIF-FEL au titre de l'intégration dont, pour leurs actions dans le 15^e :

- Une subvention d'un montant total de 107 184 €, est attribuée au Centre d'études, de formation et d'insertion par la langue (CEFIL) (13585) pour le projet Réseau EIF- FEL 4 :
 - . 97 184 € au titre de la DDCT/SEII
 - . 10 000 € au titre de la DDCT/SPV
- Une subvention d'un montant total de 107 184 €, est attribuée 93 601 €, est attribuée à l'association Paroles Voyageuses pour le projet Réseau EIF- FEL 4 :
 - . 73 601 € au titre de la DDCT/SEII
 - . 20 000 € au titre de la DDCT/SPV
- Une subvention d'un montant total de 107 184 €, est attribuée au Centre d'études, de formation et d'insertion par la langue (CEFIL) (13585) pour le projet Réseau EIF- FEL 4 :
 - . 97 184 au titre de la DDCT/SEII
 - . 10 000 € au titre de la DDCT/SPV

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions de partenariat pluriannuelles correspondantes

Madame Chantal ROLGEN, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Mesdames Isabelle ROY et Chantal ROLGEN,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DDCT/2025/2

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/016

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DDCT/2025/11

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DDCT/2025/11 tendant à :

- Attribuer des subventions de fonctionnement d'un montant total de 22 500 € à 8 associations pour le financement de 9 projets dans les quartiers populaires du 15^e arrondissement (1^{ère} enveloppe EDL 15) dont :
 - **2 000 € à l'associations Amicale Paris Plaine**
 - **2 000 € à l'association Athlétic Club Paris 15**
 - **2 500 € à l'association La Compagnie des Marins**
 - **2 000 € à l'association Depaul France**
 - **2 500 € à l'association Energie Citoyenne 15**
 - **2 000 € à l'association Le Village**
 - **6 000 € à la Maison de l'Activité Physique Adaptée (MAPA)**
 - **1 500 € à l'association Texte à Texte**

Madame Marie-Caroline DOUCERÉ, Conseillère de Paris, ayant été désignée rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Messieurs Thibaut BRAGÉ, Florian SITBON et Madame Marie-Caroline DOUCERÉ,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DDCT/2025/11

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/017

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DSOL/2025/4

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2025/4 tendant à attribuer 19 subventions de fonctionnement à 15 associations et au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (686 800 €) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies, dont :

- 13 300 € à l'association Croix-Rouge française, dont le siège social est situé 98 rue Didot (14^e), pour le fonctionnement de son épicerie sociale et solidaire située dans le 15^e arrondissement.

Monsieur Henri JOZEFOWICZ, Conseiller d'arrondissement, ayant été désigné rapporteur,
Après avoir entendu les interventions de Madame Evelyne BOSCHERON et Monsieur Henri JOZEFOWICZ,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2025/4

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/018

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DSOL/2025/5

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2025/5 tendant à :

- autoriser la poursuite de l'intégration des Maisons des Aînés et des Aidants (M2A) au titre des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) au Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée d'un an ;
- autoriser Madame la Maire de Paris à signer la convention annuelle d'objectifs et de moyens 2025 entre l'ARS, la Ville de Paris et les M2A/DAC ;
- attribuer une participation de fonctionnement au titre de l'année 2025 (3 401 779 euros) aux 6 M2A-DAC, dont 615 288 euros à l'association « Dispositif Santé Paris Ouest », gestionnaire de la M2A-DAC Paris Ouest pour les missions du CLIC intégré au DAC comprenant le montant de revalorisations salariales ;

Madame Sylvie CEYRAC, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2025/5

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/019

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DSOL/2025/9

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2025/9 tendant à attribuer des subventions (976 350 euros) au titre de 2025, dans le cadre de 19 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions et 2 conventions annuelles avec les 21 associations gestionnaires d'Espaces de vie sociale parisiens, dont :

- 15 000 € à l'association Ensemble aux Frères Voisin, 18 Allée des Frères Voisin (15^e) ; Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante.
- 18 750 € à l'association Entraide et Savoirs Necker-Falguière, 15 rue Georges Duhamel (15^e) ; Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante.
- 61 500 € à l'association Animômes de Beaugrenelle, 8 Place de Brazzaville (15^e) ; Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante.

Madame Marie-Caroline DOUCERÉ, Conseillère de Paris, ayant été désignée rapporteure,

Après avoir entendu l'intervention de Monsieur Florian SITBON,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2025/9

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/020

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DSOL/2025/13

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2025/13 tendant à attribuer des subventions de fonctionnement d'un montant total de 228 968 € à 9 Bagageries parisiennes au titre de 2025, dont :

- 52 000€ à l'association Ordre de Malte France, 42 rue des Volontaires (15^e) ; Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle 2025-2027 correspondante.

Monsieur Henri JOZEFOWICZ, Conseiller d'arrondissement, ayant été désigné rapporteur,
Après avoir entendu l'intervention de Monsieur Guillaume BOISSONNAT-WU,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2025/13

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION - N°XV/2025/021

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC/2025/1

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2025/1 tendant à :

- attribuer une subvention (1 635 000 €) à l'association Monfort Théâtre, dont le siège social est situé 106 rue Brancion à Paris 15^e,
- autoriser Madame la Maire de Paris à signer l'avenant à la convention correspondante

Monsieur Frédéric JACQUOT, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2025/1

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2025/022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Vœu relatif au maintien des décharges des directeurs d'école

Après avoir entendu la présentation d'un vœu au Maire du 15^e arrondissement présenté par Madame Inès de RAGUENEL, déposé par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Inès de Ragueneil, Chantal Rolgen et les élus de la majorité du 15^e demandant à la Maire de Paris d'agir pour maintenir les décharges des directeurs d'école

Considérant que, depuis 1982, une organisation spécifique à Paris permet de décharger les directeurs d'école à partir de 5 classes, contre 10 en éducation prioritaire et 12 hors éducation prioritaire ailleurs en France, cette modalité ayant démontré son efficacité en favorisant un meilleur fonctionnement des écoles parisiennes ;

Considérant que les directeurs d'écoles parisiens bénéficient d'un régime de décharge spécifique depuis une convention signée entre la Ville de Paris et l'État en 1982, leur permettant de se consacrer à leur mission managériale et administrative de coordination, au bénéfice des élèves et de la communauté éducative ;

Considérant que, depuis 2017, la Ville de Paris a progressivement réduit sa contribution financière au régime dérogatoire des décharges de service, avant de cesser totalement son paiement en 2019, transférant ainsi l'intégralité du coût, estimé à 116,4 millions d'euros fin 2024, au budget de l'État ;

Considérant que le référé de la Cour des Comptes du 16 septembre 2024 remet en cause ces décharges parisiennes, notamment en raison de leur coût supporté intégralement par le budget de l'Éducation nationale depuis l'arrêt de la contribution financière de la Ville de Paris ;

Considérant que 95% des directeurs parisiens sont aujourd'hui entièrement déchargés et que ce taux passerait à 17% avec la mise en place de la règle générale, ce qui déstabiliserait l'organisation des écoles, alourdirait la charge de travail des directeurs et mettrait en péril le bon fonctionnement des établissements ;

Considérant que les directeurs d'école, confrontés à de nombreuses tâches administratives, organisationnelles et relationnelles spécifiques à Paris, jouent un rôle indispensable en tant qu'interlocuteurs pour les parents, les équipes pédagogiques et les services de la Ville de Paris, et que toute réduction de leur décharge risquerait de provoquer une désorganisation importante dans les établissements scolaires ;

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2025/022

Considérant que le maintien de cette organisation nécessite une concertation approfondie entre la Ville de Paris, l'Académie de Paris et l'État ;

En conséquence, Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Inès de Ragueneil, Chantal Rolgen et les élus de la majorité du 15^e demandent à la Maire de Paris de :

1. Régler les sommes dues au titre de ce régime dérogatoire afin de rétablir la participation de la Ville de Paris à son financement, sous peine de remise en cause de ces décharges par l'État,
2. Engager sans délai des négociations avec l'État pour le maintien des décharges des directeurs d'école, compte-tenu des spécificités et des besoins particuliers des écoles parisiennes.

Après avoir entendu les interventions de Madame Chantal ROLGEN, Monsieur Florian SITBON et Mesdames Aminata NIAKATÉ et Catherine IBLED,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A LA MAJORITE

MAJORITÉ DU 15^e (38)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Karine LEGRAND, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE **VOTANT POUR**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (1)

Catherine IBLED **VOTANT POUR**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15^e (6)

Fatiha AGGOUNE, Guillaume BOISSONNAT-WU, Evelyne BOSCHERON, Isabelle ROY, Florian SITBON, Anouch TORANIAN **S'ABSTENANT**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15^e (2)

Aminata NIAKATÉ, Thibaut BRAGÉ **S'ABSTENANT**

DELIBERE

LE VŒU EST ADOPTÉ

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2025/023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Vœu relatif aux fermetures de classes dans le 15e arrondissement

Après avoir entendu la présentation d'un vœu au Maire du 15^e arrondissement présenté par Madame Inès de RAGUENEL, déposé par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Daniel-Georges Courtois, Inès de RagueneL, Chantal Rolgen et les élus de la majorité du 15^e demandant de reconsidérer les fermetures de classes dans le 15e arrondissement

Considérant les grandes difficultés rencontrées par plusieurs écoles du 15e arrondissement, notamment liées à l'accueil d'un nombre croissant d'élèves en situation de précarité ;

Considérant les efforts importants déjà consentis par les établissements scolaires du 15e en 2023 et 2024, avec un solde négatif de 17 fermetures de classes en deux ans, justifiées à l'époque par l'Académie de Paris pour libérer des postes de remplaçants, sans toutefois avoir permis d'améliorer notablement la situation en matière de postes non remplacés ;

Considérant l'annonce de l'Académie de fermer un nombre très important de classes supplémentaires à la rentrée 2025, mesure qui aggraverait une situation déjà critique dans plusieurs écoles ;

Considérant qu'une approche purement arithmétique, reposant uniquement sur le calcul du nombre d'élèves par classe, ignore à la fois les difficultés spécifiques rencontrées par certains élèves en grandes difficultés et les contraintes matérielles et organisationnelles propres aux établissements du 15e ;

Considérant que la fermeture de telles classes provoquerait une surcharge significative des effectifs, compromettant ainsi la qualité de l'enseignement et l'accueil des élèves, en particulier ceux en situation de fragilité, nuisant à l'égalité des chances dans les apprentissages ;

Considérant la responsabilité des pouvoirs publics de garantir des conditions d'enseignement dignes et adaptées aux besoins des élèves, dans le respect des principes fondamentaux de l'éducation et de la réussite pour tous ;

En conséquence, Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Daniel-Georges Courtois, Inès de RagueneL, Chantal Rolgen et les élus de la majorité du 15^e demandent de reconsidérer le nombre trop important de fermeture de classe dans le 15e arrondissement.

Après avoir entendu les interventions de Mesdames Catherine IBLED, Aminata NIAKATÉ, Anouch TORANIAN, Evelyne BOSCHERON et Chantal ROLGEN,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

LE VŒU EST ADOPTÉ

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION - VŒU N° XV/2025/024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Vœu relatif aux fermetures de classe et au non remplacement des enseignant-es dans les écoles et collèges publics parisiens

Après avoir entendu la présentation d'un vœu présenté par Madame Evelyne BOSCHERON, déposé par les élu.e.s du groupe « Paris en Commun - Élu.e.s de gauche du 15ème » relatif aux fermetures de classe et au non remplacement des enseignant-es dans les écoles et collèges publics parisiens.

Considérant que l'école de la République a pour mission de construire une culture et un savoir commun de haut niveau pour permettre à tous les enfants de développer leur libre arbitre et construire leur vie en s'émancipant des déterminismes sociaux, culturels et familiaux ;

Considérant que la politique du gouvernement s'est déjà traduite par la suppression de 125 postes de titulaires pour la rentrée de septembre 2024 et de 155 postes en 2023 sur le seul territoire parisien ;

Considérant que seuls 6 postes supplémentaires ont été créés pour consolider la brigade de remplacement alors que les besoins sont quotidiens et très nombreux et aboutissent à des classes régulièrement sans professeur, au moins une classe par jour pendant l'hiver 2023-2024 à Paris ;

Considérant selon les documents du CSA ministériel, que pour la rentrée 2025, sur les 470 postes supprimés nationalement, 110 postes dans le premier degré et 92 postes dans le second degré sont retirés à l'académie de Paris ;

Considérant que les écoles publiques parisiennes essuient près d'un quart des suppressions de poste prévues pour l'ensemble du territoire national ;

Considérant que les suppressions massives de postes prévues pour les écoles parisiennes dégraderont les conditions de travail des personnels comme les conditions d'apprentissage de tous les élèves, mais en particulier des plus fragiles ;

Considérant que ces fermetures ne sauraient être justifiées au nom de la baisse démographique, qui pourrait très bien servir à améliorer les conditions d'apprentissage et de travail, pour in fine permettre l'accès au savoir du plus grand nombre ;

Considérant les mobilisations depuis mars 2022 afin de demander au ministère d'annuler les suppressions de postes dans l'Éducation nationale ;

Considérant que les suppressions massives de postes se traduiront à la rentrée prochaine par de nombreuses classes au-delà du maximum de 25 élèves par classe ;

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2025/024

Considérant que les conditions d'apprentissage sont nettement favorisées par la diminution du nombre d'élèves par classe, la littérature en sciences de l'éducation produisant régulièrement des études allant dans ce sens ;

Considérant que les conditions de travail dégradées aboutissent à un manque d'attractivité du métier d'enseignement et à des démissions d'enseignant-es expérimenté-es en très forte augmentation ;

Considérant, précisément sur ce point, l'étude Regards sur l'Éducation publiée par l'OCDE en 2022, qui établit le constat d'un nombre moyen d'élèves par classe en France parmi l'un des plus élevés des pays membre de l'organisation ;

Considérant que les réformes successives et les suppressions de poste entraînent une fuite vers le privé qui est passée de 33 à 36 % l'année dernière et intensifient des différences de niveaux scolaires entre établissements, mettent en danger la mixité sociale et scolaire et nous imposent d'exiger des moyens humains et matériels supplémentaires pour l'école publique ;

Considérant les informations très inquiétantes qui circulent faisant l'hypothèse de la suppression de 25 classes dans le 15^e ;

Les élu.e.s du groupe Paris en Commun - Élu.e.s de gauche du 15^{ème} émettent le voeu que :

- les postes dans le 1^{er} comme le 2nd degré de l'éducation nationale ne soient pas supprimés ;
- le nombre d'élèves par classe (actuellement 22 élèves par classe en moyenne) soit revu à la baisse pour correspondre à la moyenne européenne (19,3 /classe) ;
- les postes aujourd'hui vacants dans les écoles et les collèges soient pourvus dans les plus brefs délais

Après avoir entendu les interventions de Mesdames Chantal ROLGEN, Catherine IBLED et Aminata NIAKATÉ,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

DELIBERE

LE VŒU EST ADOPTÉ

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2025/025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Vœu relatif à la piétonnisation et à la végétalisation de l'arrondissement.

Après avoir entendu la présentation d'un vœu au Maire du 15^e arrondissement présenté par Monsieur Florian SITBON déposé par les élu.e.s du groupe « Paris en Commun - Élu.e.s de gauche du 15^{ème} » relatif à la piétonnisation et à la végétalisation de l'arrondissement:

Considérant le dispositif « Coeur piéton » du Plan Climat de la Ville de Paris, qui vise la création d'une zone apaisée dans chaque arrondissement, où la circulation est réservée aux piétons, vélos, transports en commun et certaines catégories d'usagers ;

Considérant la première Zone à Trafic Limité (ZTL) inaugurée dans le centre de Paris, qui constitue un modèle de zone apaisée et participe à la réduction de la pollution et des nuisances sonores ;

Considérant l'objectif fixé par le Plan Climat de la Ville de Paris de transformer 50 % des places de stationnement, soit 60 000 emplacements, afin de favoriser la débitumisation et la végétalisation de l'espace public ;

Considérant que les « rues aux enfants », expérimentées dans le cadre du déconfinement pour répondre aux besoins de distanciation physique et lutter contre la pollution de l'air, permettent de sécuriser le trajet des enfants jusqu'à leur établissement scolaire et d'offrir un nouvel espace de vie aux piétons ;

Considérant que, depuis août 2024, 218 rues autour des écoles maternelles et élémentaires de Paris ont été apaisées, dont 70 aménagées et végétalisées, et que l'objectif de la mandature est d'atteindre 300 rues apaisées, dont 100 aménagées d'ici 2026 ;

Considérant le retard du 15^{ème} arrondissement dans la réalisation de l'aménagement de rues aux écoles;

Considérant que la piétonnisation autour des écoles peut s'accompagner de dispositifs flexibles tels que des barrières amovibles ou des aménagements spécifiques garantissant la sécurité des usagers tout en répondant aux besoins de services essentiels ;

Considérant les débats menés dans le cadre de la Mission d'information et d'évaluation « Paris à 50° », qui soulignent l'urgence d'adapter notre territoire aux vagues de chaleur et aux changements climatiques, en repensant les espaces publics pour renforcer leur résilience ;

Considérant que les bénéfices de la piétonnisation et de la végétalisation sont largement démontrés, tant pour la qualité de vie des habitants que pour la lutte contre les îlots de chaleur urbains et la préservation de la biodiversité ;

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VCEU N° XV/2025/025

Considérant que les habitants du 15^{ème} arrondissement expriment un fort besoin d'espaces publics apaisés, végétalisés et accessibles, notamment dans les quartiers les plus denses de l'arrondissement ;

Considérant que la piétonnisation et la végétalisation nécessitent une concertation approfondie avec les habitants, les associations et les commerçants pour garantir leur succès et leur acceptabilité.

Considérant que la piétonnisation et la végétalisation favorisent une meilleure qualité de vie en limitant la pollution, en réduisant les nuisances sonores et en renforçant le lien social autour de nouveaux espaces publics partagés ;

Considérant les propos unanimes exprimés en Conseil d'arrondissement sur la question de la végétalisation et de la piétonnisation;

Les élu.e.s du groupe Paris en Commun - Élu.e.s de gauche du 15^{ème} émettent le voeu que le Maire du 15^{ème} arrondissement :

- 1. Identifie des périmètres prioritaires pour la création d'un « coeur piéton » dans l'arrondissement, en tenant compte des spécificités locales et des besoins exprimés par les habitants et soumette sa proposition par l'intermédiaire d'une votation citoyenne locale**
- 2. Partage rapidement avec les conseils de quartier et les habitants les résultats des études de faisabilité concernant la mise en place des rues aux écoles à l'échelle de l'arrondissement, afin de favoriser la fermeture et la végétalisation de ces voies d'accès.**

Après avoir entendu les interventions de Messieurs Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ et Thibaut BRAGÉ,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A LA MAJORITÉ

MAJORITÉ DU 15^e (38)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Karine LEGRAND, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE **VOTANT CONTRE**

CONSEIL DU LUNDI 3 FEVRIER 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2025/025

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (1)

Catherine IBLED **VOTANT CONTRE**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (6)

Fatiha AGGOUNE, Guillaume BOISSONNAT-WU, Evelyne BOSCHERON, Isabelle ROY, Florian SITBON, Anouch TORANIAN **VOTANT POUR**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15° (2)

Aminata NIAKATÉ, Thibaut BRAGÉ **VOTANT POUR**

DELIBERE

LE VŒU EST REJETÉ

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 15^{ème}
Lundi 3 février 2025

DÉLIBÉRATION

Philippe	GOUJON	
Fatiha	AGGOUNE	
David	AMIEL	
Fanta	BERETÉ	
Guillaume	BOISSONNAT-WU	
Anne-Sophie	BORDRY	
Evelyne	BOSCHERON	
Thibaut	BRAGÉ	
Grégory	CANAL	
Sylvie	CEYRAC	
Louise-Agathe	CHARPENTIER	
François	CONNAULT	
Daniel-Georges	COURTOIS	
Eléonore	CREUZE	
Claire	DE CLERMONT-TONNERRE	
Inès	DE RAGUENEL	
Clotilde	DEROUARD	
Charlotte	DESROUSSEAUX	

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 15^{ème}
Lundi 3 février 2025

DÉLIBÉRATION

Marie-Caroline	DOUCERÉ	
Agnès	EVREN	
Louisa	FERHAT	
Ségoène	FOUCHÉ	
Maud	GATEL	
Alexia	GERMONT	
Valérie	GIOVANNUCCI	
Catherine	IBLED	
Frédéric	JACQUOT	
Nicolas	JEANNETÉ	
Henri	JOZEFOWICZ	
Pierre-André	KOCH	
Anessa	LAHOUASSA	
Louis	LATINNE	
Franck	LEFEVRE	
Karine	LEGRAND	
Isabelle	LESENS	
Jérôme	LORIAU	

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 15^{ème}
Lundi 3 février 2025

DÉLIBÉRATION

Mathieu	LUINAUD	
Pierre	MENUET	
Aminata	NIAKATÉ	
Ozlem	ORAKCI	
Jean-Philippe	PIERRE	
Jean-Yves	PINET	
Laurent	RACAPÉ	
Chantal	ROLGEN	
Valentin	ROUFFIAC	
Isabelle	ROY	
Anthony	SAMAMA	
Jacques-Henri	SEMELLE	
Florian	SITBON	
Anouch	TORANIAN	
Anne-Claire	TYSSANDIER	
Hector	VESPROUMIS	
Hadrien	VEYSSIERE	
Arthur	WOLFF	